

COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE DE SEINE ET MARNE
PROCES-VERBAL N°3 DU 7 novembre 2022
(Réunion télématique)

Présents :

Nicolas PANIER (président de la CDS77),
Jean-Luc Davoust, Frédéric Billard, Gaspard Jbeili, Marie Miller, membres de la commission.

Assistent :

Manuel GESLIN (attaché de la CDS)

Reprise du dossier n°1 du PV de la CDS du 3 novembre 2022.

CONSTATANT QUE :

CHAMPIONNAT ARF - ACCESSION REGIONALE SENIOR FÉMININ

Rencontre : ARFA004 - 16/10/22 : SP CLUB BRIARD / PONTAULT-COMBAULT V.B. CLUB

Date Initiale de la Rencontre : 09/10/2022

- La demande de modification du calendrier faite par le club du SP CLUB BRIARD a été faite le 04/10/22.
- Plusieurs participants n'étaient pas qualifiés à la date initiale de la rencontre :
 - 2327957 - BORGAZZI FIONA (PONTAULT-COMBAULT V.B. CLUB)
DHO : 11/10/2022
 - 2203108 - BORGAZZI NINA (PONTAULT-COMBAULT V.B. CLUB)
DHO : 11/10/2022
 - 2608051 - DEL PIN CARLA (PONTAULT-COMBAULT V.B. CLUB)
DHO : 14/10/2022
 - 1953961 - GELAIN SABRINA (PONTAULT-COMBAULT V.B. CLUB)
DHO : 11/10/2022
- La demande de modification a été validée par le CD77

CONSIDERANT QUE :

- La période de modification gratuite du pré-calendrier du CHAMPIONNAT ARF - ACCESSION REGIONALE SENIOR FÉMININ se terminait le 01/10/22.
- L'article 8 du RPE Accession Régionale Senior Féminin 2022-2023 précise que :
la première journée de championnat ainsi que la dernière ne peuvent en aucun cas donner lieu à une demande de report sur un autre week-end.
- Le l'article 9.7 du RGES 2022-2023 précise que :
En cas de rencontre remise sur décision ou acceptation de la Commission Sportive référente, seuls peuvent participer à la rencontre les joueurs régulièrement qualifiés à la date initiale de la rencontre figurant sur le calendrier officiel.

- Le comité départemental a alerté les GSA du 77 sur ce point de règlement par mail le 09/10/22
- 8 joueuses de PONTAULT-COMBAULT V.B. CLUB régulièrement qualifiées ont participé à la rencontre

PAR CONSEQUENT ET APRES ETUDE DES DIFFERENTS ELEMENTS, LA COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE DECIDE DE **MAINTENIR SA DECISION INITIALE** :

- Que l'équipe PONTAULT-COMBAULT V.B. CLUB évoluant en ACCESSION REGIONALE SENIOR FÉMININ **perd la rencontre ARFA004 par pénalité.**
- Le GSA PONTAULT-COMBAULT V.B. CLUB sera sanctionné d'une **amende de 26€** (prévue au MONTANTS DROITS & AMENDES 2022/2023 de la Ligue d'Ile de France)